

Département
Aisne
Arrondissement
Laon
Canton
Vic sur Aisne
Commune
Folembray

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuvième jour du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger –
MAILLARD Cédric – TEMPESTINI Serge.
Mmes ALEXANDRE Monique – PETIT Franciane – BONNETIER Paulette –
LEVANDOWSKI Martine – SALENGROS Martine.

ÉTAIENT REPRESENTES :

MEY James par SALENGROS Martine
GAUDET Stéphanie par PIERRET Fabrice

ÉTAIENT ABSENTS

VIOT Hugues – Astrid JUMEAUX

NOMBRE

de conseillers en exercice 15
de présents 11
de votants 13

AFFAIRE N°1

Le Président prend la parole :

"Madame Monique ALEXANDRE se propose comme secrétaire de séance. Je vous demande votre avis."

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE :

Election secrétaire de séance

A l'unanimité, Madame Monique ALEXANDRE est élue secrétaire de séance.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;*

Date de la convocation au
conseil municipal : 14 avril
2023

Le Maire
Jacques PORTAS

La secrétaire de séance
Monique ALEXANDRE



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr